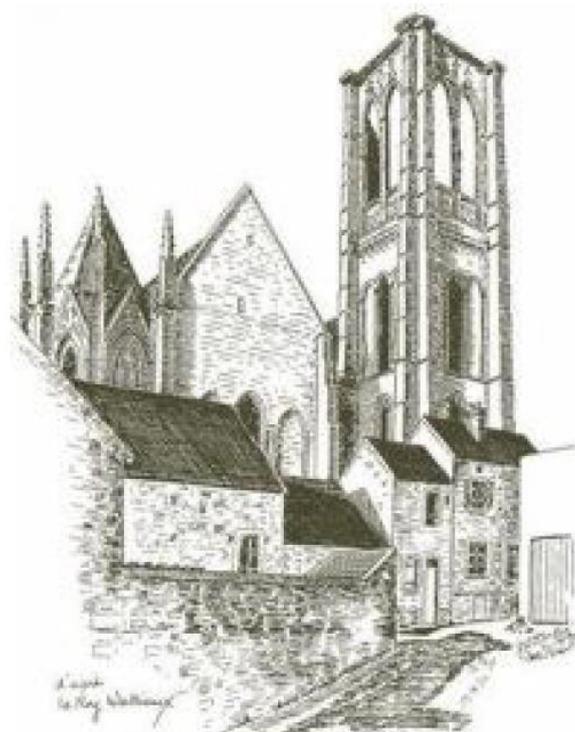


Plan Local d'Urbanisme

Commune de Larchant

6.i Plan des emprises des zones 109 relatif aux gisements par type de matériaux



Urbanisme – Paysage – Architecture

I.Rivière – S.Letellier / Dutertre & Associé(e)s / AGEDE / Villes Vivantes

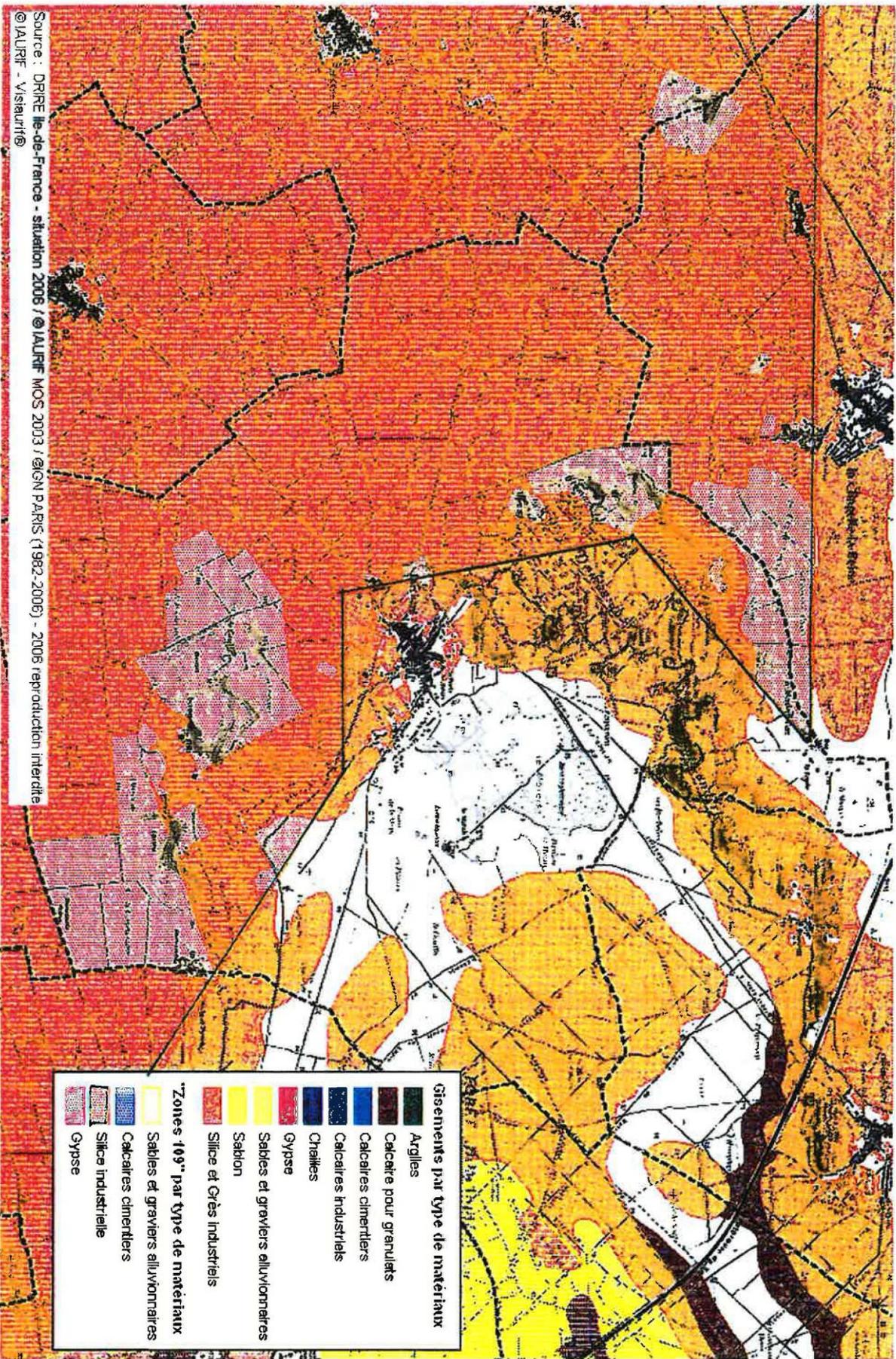


Document pour approbation

Le territoire communal est intégralement concerné par le périmètre de la zone spéciale de recherche et d'exploitation de carrières sables et grès industriels définie par le décret du 10 mai 1966 dont la validité a été prolongée indéfiniment par la loi du 2 janvier 1970.

A l'intérieur d'un périmètre minier sont applicables les dispositions du code minier autorisant le titulaire du titre, par voie d'arrêté préfectoral, à installer des câbles et canalisations, en aérien ou souterrain, ainsi que par diverses installations nécessaires à la valorisation de la substance exploitée, et ce, à défaut du consentement du propriétaire du sol.

Les emprises des « Zones 109 »



Source : DRIRE Ile-de-France - situation 2006 / @IAURIF MOS 2003 / @IGN PARIS (1982-2006) - 2006 reproduction interdite
 @IAURIF - vlsaurif@